

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**

**SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022
2022/8**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jacques VELGHE, Maire.

Nombre	11
Présents	07
Représentée	01
Votants	08
Pour	08
Contre	00
Abstention	00

Présents : VELGHE Jacques, VOISIN Michel, BOUTET Didier, MAROTEAU Stéphanie, GALTIER Joël, JOUBERT Jérôme, FRITSCHÉ Luc.

Excusés : BERTHOU Florence, MANGERET Delphine, GARNIER Karin, DECOUX Jonathan.

Date de convocation : 17/10/2022

Secrétaire de séance : MAROTEAU Stéphanie

Madame Karin GARNIER donne pouvoir à monsieur Jacques VELGHE.

Délibération n°24-2022/8

Objet. : DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS – DICRIM de la Commune de Saint Christophe

Monsieur le Maire présente le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la commune de Saint Christophe et demande aux membres du conseil municipal d'en prendre connaissance.

Après discussion et prise de connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- PREND ACTE du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la commune de Saint Christophe qui sera publié sur le site interne de la commune et diffusé à la population,

- AUTORISE monsieur le Maire ou les Adjointes à effectuer toutes les démarches concernant ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

En Mairie,

Le Maire

Jacques VELGHE



Affiché le :

Accusé de réception en préfecture
023-212318604-20221024-2420228-DE
Date de télétransmission : 26/10/2022
Date de réception préfecture : 26/10/2022